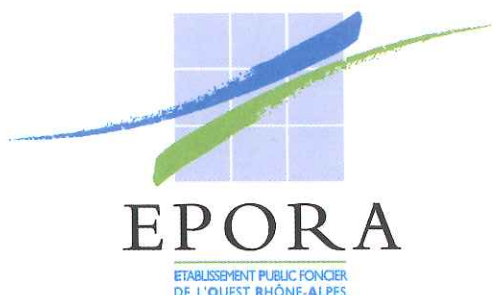


21 DEC. 2012



Ordre du jour N°AF

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N°12/107

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE EN 2013

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Sur proposition du Président,

- ✦ décide de porter le montant de la ligne de trésorerie à 10 M€, pour l'exercice 2013,
- ✦ Mandate le Directeur Général pour signer la convention ou tout autre document utile passé à cet effet après consultation auprès de plusieurs établissements bancaires

Le Directeur Général

Jean Guillet

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

Pour le Président
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT